

No 45

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2019

Présidence : M. Alain VOIGNIER

La séance est ouverte à 19h02 en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire et M. Nicolas Walder, Conseiller administratif
Mmes Muriel Besse, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Louise Morisod, Sonja Molinari,
Gabriela Sonderegger, Sircée Pierre Toussaint, Laurence Uldry et Céline Zuber,
Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Julien Barro, Dominique Barbuzzi, Pierre Baertschi, Stéphane
Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Laurent Coppex, Alain Etienne, Raffaele
Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Daniel Gubler, Jean-Pierre Isabella, Matthias Meyer,
Patrick Mutzenberg, Claude Morex, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger. Alain Voignier et
Etienne Zongo, Conseillers municipaux

La Présidente salue les membres de l'assemblée présents.

Sont absents ou excusés : M. Agostinho Pinto.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2019.
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
Propositions du Conseil administratif
4. Délibération administrative **185-2019 R** : Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2020, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.
5. Délibération administrative **186-2019 R** : Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020.
6. Délibération administrative **187-2019 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle de CHF 1'225'700.— au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.
7. Délibération administrative **188-2019 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'acquisition de matériel et équipements d'exploitation et aux travaux extraordinaires d'entretien.
8. Délibération administrative **193-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.— en faveur de la Croix-Rouge Suisse pour son aide d'urgence à la population syrienne.
9. Délibération administrative **194-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la constitution de servitudes d'usage d'un local, de pose, de maintien et d'entretien de canalisations souterraines à titre gratuit au profit des Services industriels de Genève

pour l'exploitation de deux postes de transformation électrique, sis parcelle n° DP3012, rue Joseph-Girard 13 à Carouge.

Propositions des membres du Conseil municipal

10. Motions

10.1 Motion **033-2019 P** : Pour les restaurants scolaires : oui aux produits bios et locaux, non au gaspillage.

11. Postulats

12. Résolutions

13. Pétitions

14. Questions

Avant la lecture de l'ordre du jour, le Président annonce l'information suivante : « Nous avons appris par un courrier reçu de Mme Besse le 7 novembre et un autre reçu du MCG le 14 que Madame Muriel Besse siègera dès ce soir en tant qu'indépendante, raison pour laquelle elle a pris place en bout de table. Elle ne siègera donc plus dans les commissions ou fondations pour lesquelles le MCG devra faire des propositions dans les prochains jours ».

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 OCTOBRE 2019**

Le Président demande l'approbation du procès-verbal du 29 octobre 2019.

Mme Marti demande une modification à la page 42 ajouter « haut » à la phrase: « au plus **haut** niveau de notre pays les gens n'ont pas connaissance... »

Le procès-verbal avec cette modification est approuvé 29 oui, 0 non et 0 abstentions.

2. **COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

STÉPHANIE LAMMAR

Décorations de Noël

Comme vous l'aurez remarqué, nous sommes bien en avance au niveau des fêtes de fin d'années, puisqu'une partie des décorations dont nous avons discuté au Conseil municipal est déjà en place. La suite sera installée dans les prochains jours/semaines. Cette année, la Ville de Carouge se transforme totalement pendant les fêtes, avec des décorations tout en délicatesse, des interventions artistiques poétiques, et un riche programme d'animation dans les rues et les arcades commerçantes. Pour ce faire la Ville de Carouge a travaillé en collaboration avec les intérêts de Carouge, et pour celles et ceux qui le souhaitent, le programme de l'Avent intitulé Carouge magique est disponible sur le site internet.

NICOLAS WALDER**Plan directeur communal**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Sur la base de la délibération 83-2017 que votre Conseil a approuvée, nous avons entamé la révision du Plan directeur communal.

En effet, suite à l'entrée en force du nouveau Plan directeur cantonal Genève 2030 ainsi qu'aux évolutions et entrées en vigueur d'autres planifications directrices thématiques et/ou localisées (mobilité et Léman Express, énergie, PDQPAV...), les Communes se doivent, selon le cadre légal en vigueur, de réviser leurs plans directeurs communaux.

J'ai le plaisir de vous informer que vous allez pouvoir télécharger ces prochains jours sur CMNET ce qu'on appelle le « cahier des charges » de cette révision, qui constitue la première étape du processus, selon les directives méthodologiques cantonales.

Ce « cahier des charges » joue un rôle majeur puisqu'il formalise la commande publique et définit les objectifs stratégiques et politiques, les éléments cadres de cette révision.

Ce document présente également les études et démarches connexes par lesquelles nous entendons mener cette révision du Plan directeur communal, notamment sur les aspects économiques, ceux relatifs à l'énergie, au patrimoine végétal, à la mobilité et en général au climat urbain.

C'est pourquoi le Conseil administratif, après avoir approuvé cette première version du cahier des charges, a souhaité vous le soumettre en vue de récolter vos remarques.

En parallèle, ce document sera également adressé aux différentes associations de quartier et/ou d'intérêts carougeois, ainsi qu'aux communes voisines, afin de recueillir également leurs remarques.

Il est prévu d'organiser début 2020 une séance de commission lors de laquelle nous vous ferons une synthèse de leurs retours et pourrons vous entendre sur ce document. Après intégration des modifications nécessaires, ce document sera transmis aux services cantonaux.

A noter également que le Plan directeur communal, une fois revu, fera également l'objet d'un large partage avec votre Conseil, sous la forme de plusieurs séances de commissions d'ici mai 2020, avant la phase de consultation technique auprès des diverses instances cantonales.

Enfin, le processus d'adoption se poursuivra par une nouvelle consultation publique en principe en fin d'année 2020 permettant en 2021 les adaptations nécessaires suite aux observations ainsi que le contrôle de conformité de l'ensemble du document avant de vous le soumettre à l'été 2021 pour le préavis communal.

L'entrée en force du nouveau PDCom est prévue à l'horizon automne 2021, après son approbation par le Conseil d'Etat.

ANNE HILTPOLD**Présentation au Conseil municipal**

Madame Sandra STUCKI-MAILLARD, engagée en qualité de cheffe de l'Office d'Etat Civil au sein du Service des affaires sociales à 80%, dès le 1^{er} octobre 2019.

Madame Sandra STUCKI-MAILLARD a débuté son activité au sein de la Ville de Carouge le 1^{er} octobre 2019 à 80%. Nous nous réjouissons de cette collaboration et sommes heureux de pouvoir compter sur son expérience, ses aptitudes interpersonnelles ainsi que ses capacités d'adaptation et de leadership. Nous lui souhaitons d'ores et déjà une chaleureuse bienvenue au sein de notre administration.

[Applaudissements]

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 185-2019 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2020, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'À L'AUTORISATION D'EMPRUNTER.

[Pour mémoire, ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 29 octobre 2019 et renvoyé en commission des Finances. Celle-ci s'est réunie les 5 et 12 novembre et le rapport a été établi par Mme Uldry.

La commission s'est abstenue à l'unanimité sur son préavis avec 0 oui, 0 non et 12 abstentions]

Le Président annonce les déclarations des partis :

Déclaration du PDC

Cette année, nous allons encore faire une analyse réelle de la situation budgétaire, ce qui n'est pas facile au milieu de fans d'illusionnisme ou de militants aveuglés qui nagent dans ce que l'on appellera le « don quichottisme ». Ces « don quichotte » en herbe pensent que la réalité est suspecte et que la fiction est bien plus vraie et juste. Pourtant, la réalité des chiffres, et ils sont têtus, c'est ce qui surgit quand on est dans une observation saine. Une observation saine, c'est simplement de mettre en regard les recettes et les dépenses.

Une politique budgétaire saine serait de recevoir une méthode de gestion prévisionnelle rigoureuse en matière de dépenses.... Elle serait de recevoir un plan de contrôle des dépenses au moyen de budgets construits sur la base de prestations clairement définies.... Elle serait de recevoir une planification étudiée et concertée avec le canton sur les prévisions de rentrées fiscales. Et bien Non.

Toujours pas de stratégie...donc pas de plan. Pas de tactique...donc aucune façon pour y parvenir.

Même si nous vivons dans une commune très riche grâce à ses citoyens, ses entreprises et ses commerces, les charges ne cessent d'augmenter puisqu'elles résultent de la politique et des choix d'une partie du conseil administratif. Certes, moins que par le passé mais en augmentation quand-même. Nous nous retrouvons maintenant dans un cul de sac. Cela fait des années que nous le disons, l'augmentation impressionnante des charges depuis le début des années 2000 nous mène dans une situation où nous serons de moins en moins capables d'offrir à la population les prestations dont elle a vraiment besoin. Nous avons fait, et nous faisons encore du superflu alors que nous entrons dans une époque où la commune doit être capable d'offrir, plus de places de crèche aux familles, plus d'aide à une population qui se précarise, plus d'accompagnement aux personnes âgées ! Nous devons revenir à l'essentiel et pour cela, faire l'exercice difficile de se séparer du superflu.

Une partie de Conseil Administratif nous dit depuis des années que les revenus diminuent et que les charges sont maîtrisées... Ces propos nous font penser au fameux livre « **1984** », de Georges ORWELL, dans lequel on peut lire que : « **Le ministère de la vérité...vous ment !** »

Nous constatons que, dans le réel et non pas dans la fiction, les charges sont passées, en 10 ans, de 80 à 109 millions et les revenus de 98 à 105 millions. Alors que penser de ce discours alarmiste tenu par le conseiller administratif délégué aux finances qui nous jure que les revenus ne font que baisser...n'est-ce pas là le moyen de masquer une

mauvaise gestion. Dommage que l'alternative reste bloquée dans sa fiction et comme disait Jacques Prévert : « il suivait son idée ». C'était une idée fixe, et il était surpris de ne pas avancer.

Il y aura ce soir des amendements de part et d'autre, et probablement parmi ceux-ci, il sera question de supprimer le poste de délégué à la promotion économique. C'est un poste que nous pensons essentiel pour la commune et d'ailleurs nous l'avons suffisamment évoqué durant des années. Mais, car il y a un mais, nous ne donnerons pas un blanc-seing au conseil administratif sans avoir vu au préalable un cahier des charges digne de ce nom. Nous souhaitons que ce poste soit dédié à des tâches telles que : l'attraction de nouvelles entreprises ou la création d'un pôle de nouvelles technologies durables, par exemple. Actuellement, ce qu'on nous propose c'est un poste pour aider quelques personnes à mieux remplir des formulaires...Vu ainsi, nous pensons qu'il serait mieux que le futur magistrat en charge des finances s'occupe lui-même de la mise en place d'un poste de délégué à la promotion économique et non pas d'un poste alibi. Un autre amendement probable, concernera le rétablissement de la fête de la musique...pourquoi pas. Mais...Il serait assez cocasse de voir... au hasard... le parti socialiste demander de remettre un évènement que sa propre magistrature a enlevé...Nous ne sommes plus à une contradiction près...on verra bien.

Concernant les autres postes proposés par le Conseil Administratif, nous ne ferons pas d'amendements, mais sachez que nous serons très vigilants même si notre administration fait un très bon travail. Nous avons voté plus de 20 postes lors des 5 dernières années dont 8 ce soir. Ces postes devraient être créés pour fournir plus de prestations et surtout pour anticiper le développement de notre commune. Sont-ils tous liés à cela ? Pas certain ! La population Carougeoise a également alloué 15 millions de francs à notre administration pour leur caisse de pension pour qu'ils puissent recevoir 70% de leur dernier salaire alors qu'une caissière à la Migros n'aura hélas que 45% de son salaire moyen. Sachez également que dans le secteur privé, le salaire mensuel brut médiant s'élève à CHF 6'276 et à CHF 8'927 dans le secteur public soit 32.7 % de plus ou encore frs 2'651 de plus chaque mois ! Nous avons augmenté pour tous les Carougeois les impôts l'année dernière. Nous n'avons pas diminué ou retiré les annuités de nos fonctionnaires. Nous avons fait cela pour les soutenir et nous espérons qu'ils en sont conscients. Le constat est très clair, nous avons demandé beaucoup d'efforts à la population Carougeoise.

Nous espérons vivement que le Conseil administratif comprenne aussi ce message et qu'il revienne dans le futur avec un budget et une vision stratégique pour tous les Carougeois. Donc avec des plans et une tactique car c'est le seul moyen d'y arriver.

Il s'agit aussi d'instaurer une culture du dialogue et de la transparence qui permette à ce conseil municipal de faire des choix pour le bien commun même si certains conseillers administratifs ne veulent pas les faire. Le bien commun, ce n'est pas une lutte entre des partis qui s'écharpent, mais des partis qui arrivent à conjuguer les différences pour revenir à l'essentiel des besoins de la population. Dans un futur très proche nous devons tous, nous disons bien tous, prendre nos responsabilités et montrer aux Carougeois que nous sommes sérieux et qu'ils peuvent compter sur nous.

Pour finir, nous tenons à remercier toute l'administration pour les explications complémentaires et détaillées qui ont été données pendant les commissions des finances.

Déclaration des Verts

En cette année faste du bison, animal fétiche de notre excellent ministre des finances, qui s'en va poursuivre, à Berne, son œuvre en faveur du bien commun des habitants de la Suisse et de Carouge, les Verts saluent l'adoption d'un budget de conciliation, qu'ils

soutiendront avec tous les amendements convenus, et remercient l'administration communale ainsi que le Conseil Administratif pour le travail accompli en amont. En effet, durant cette législature, c'est la première fois qu'un budget de compromis digne de ce nom est conclu.

Jusqu'alors l'Entente associée fidèlement au MCG dictait sa loi majoritaire, puis réussissait, peu ou prou, à la faire avaler à l'Alternative rose-verte.

Je pense personnellement que l'accord conclu entre partis cette année doit quelque chose au climat des dernières élections fédérales mais aussi à l'esprit d'ouverture du président du Conseil municipal.

Pour qu'il y ait compromis, il faut que les différents protagonistes soient à tour de rôle un peu déçu et un peu satisfait, tantôt tristes, tantôt contents.

Ainsi les Verts de Carouge regrettent que l'aide au pays en développement, qui avait été rognée en 2018 de 30% n'ai pas été relevée cette année.

Si nous voulons cesser de déplorer que notre Méditerranée soit synonyme de calvaire pour les migrants africains, que le Moyen-Orient nous livre des images de désolation, que l'Amérique latine cède aux sirènes des révisionnistes, les Verts carougeois soutiennent qu'il faut investir dans l'aide au développement en croyant qu'un monde plus humain est possible ici-bas.

Les verts carougeois regrettent aussi que le poste de délégué à la promotion économique ait été rayé du budget.

L'économie comme l'énergie est notre affaire. Si pour certains la mission de ce spécialiste serait d'aller séduire des multinationales pour qu'elles s'implantent à Carouge, le Verts pensent qu'il devrait avant tout avoir un rôle de vigile et d'éclaireur, au service des intérêts des commerçants et des entrepreneurs actifs à Carouge, ainsi qu'en direction du riche bassin d'emploi généré par l'économie sociale et solidaire.

Quel commerçant ou quel entrepreneur ne souhaiterait pas pouvoir adresser ses projets et ses peines, à un interlocuteur disponible et bien au fait des particularités locales ? Pour cela aussi il faudra attendre !

D'autre part, Les Verts carougeois regrettent que le soutien au programme de Pro Juventute aient été à nouveau refusé au budget.

Cette modeste contribution des finances municipales était destinée à offrir à une trentaine de familles carougeoises, un abonnement d'une année à la très bonne revue d'information éditée par Pro Juventute à l'attention des primo-parents.

Ce guide qui s'adresse aux nouveaux parents était d'une certaine manière l'équivalent du parcours d'accueil des nouveaux citoyens, mais ici en mode parcours d'accueil des nouveaux parents. Là aussi il faudra attendre.

Les Verts carougeois se réjouissent que l'administration communale soit enfin renforcée. A la peine depuis des années, les services obtiendront quelques nouveaux postes qui, nous l'espérons, les soulagerons et leur permettrons sans souffrance de continuer à faire face aux différents processus qui se complexifient et aussi à répondre aux attentes légitimes d'une population qui ne cesse d'augmenter.

Les Verts carougeois se réjouissent que le programme Intermezzo de prévention de l'alcoolisme chez les jeunes soit rétabli cette année. Là aussi le montant est modeste, mais son impact en termes de santé publique, de promotion des alternatives festives à l'alcool, et de diffusion de l'information, va au-delà de l'investissement concédé par la commune.

Enfin les Verts se réjouissent que la Fête de la Musique soit rétablie cette année à Carouge.

Combien de groupes, de fanfares, de musiciens amateurs ou professionnels compte Carouge ? Combien de carougeoises et de carougeois sont heureux une fois par année, de célébrer dans leur commune, avec leurs musiciens la fête de toutes les musiques. Les Verts souhaitent que la renaissance de la fête de la musique s'accompagne de nouvelles idées citoyennes et d'un nouveau format, qui reste à imaginer.

Aujourd'hui, nous sommes à la veille de la nouvelle année 2020, qui sera sans doute l'année des Verts et de la loutre de rivière, animal fétiche de l'excellente candidate verte au Conseil administratif de la Ville de Carouge.

Pour finir, à l'attention des sceptiques qui spéculent sur la peur du lendemain ou sur la croyance que l'on peut encore prétendre faire rouler l'attelage communal et se tenant debout sur le frein, j'aimerais en guise de message d'espoir, faire appel à Henri Grouès, et partager avec vous cette citation.

Henri Grouès, dit l'Abbé Pierre a écrit : « Il ne faut pas attendre d'être parfait pour commencer quelque chose de bien. »

Déclaration du PS

BUDGET 2020

La préparation du budget 2020 se révèle particulièrement ardue dans un contexte marqué par d'importants enjeux et à la veille d'échéances électorales.

Dans ce contexte, le parti socialiste souhaite développer ici quelques considérations en rapport, d'une part avec la situation des recettes fiscales, l'évolution des charges et la nature des enjeux sociétaux et urbanistiques qui nous attendent.

1.- UN BUDGET DE TRANSITION

La principale caractéristique du budget 2020 établi ce jour par le Conseil administratif est qu'il présente un déficit attendu suite à l'adoption de la Réforme fiscale et de financement de l'AVS (RFFA) acceptée en votation populaire le 19 mai 2019.

Malgré une compensation par l'IFD de l'ordre de CHF 1'095'000.- c'est une perte fiscale prévisible de plusieurs millions de francs qui est enregistrée cette année sur l'impôt des personnes morales. A relever également la compensation cantonale de CHF 1'400'000.- octroyée par le biais de la Fondation pour l'accueil préscolaire. Mentionnons également la baisse engagée de l'imputation sur le capital qui se répercutera sur plusieurs années à raison de CHF 400'000.- cumulés sur une période de trois ans.

Pour l'impôt sur les Personnes physiques, il faut mentionner que le passage d'un centime additionnel de 39 à 40 rapportera en 2020 CHF 1'381'000.- supplémentaires. A cela s'ajoutent la croissance de la Taxe professionnelle communale estimée à 1, 3 million ainsi qu'une recette supplémentaire durable de 2,2 millions liée à la venue d'un nouveau contribuable. Rappelons ici que c'est suite à un accord intervenu entre les différents groupes politiques que le montant de 40 centimes additionnels a été retenu pour le présent budget.

Lors de la préparation du présent budget, le Conseil administratif a dû tenir compte des divers paramètres en présence, ce qui n'a pas été facile, ainsi que des variations, par exemple en matière de revenus, celles-ci étant communiquées parfois à la dernière minute par le canton.

2.- DES CHARGES STABILISEES

En effet, depuis plusieurs exercices, le Conseil administratif recherche à stabiliser, et si possible à réduire, les charges liées au budget de fonctionnement. Ainsi, pour les biens, services et marchandises, entre le réel 2016 et le budget 2020 les montants sont respectivement de CHF 20'847'000.- et CHF 20'722'000.- ce qui traduit une évidente stabilité.

En ce qui concerne le personnel, les montants de charges du personnel ont connu une progression objectivement peu marquée entre 2016 (CHF 32'755'000.-) 2017 (CHF 33'801'000.-) et 2018 (CHF 35'028'000.-). Car cette progression traduit le poids des mécanismes salariaux (pour le budget 2020 cela représente une augmentation de CHF 594'305.-) et non pas une augmentation d'effectifs.

Toutefois, dans le cadre de la préparation du présent budget, la Conseillère administrative en charge des RH nous a informés d'un taux inhabituel et excessif en matière d'absentéisme. Au vu de cette situation, il semblerait que dans certains secteurs

un renforcement des effectifs se révèle nécessaire : ceci d'une part au vu de l'augmentation de notre population de l'ordre de plus 15% en quelques années et d'autre part suite à plusieurs exercices de « personnel stop »,

Pour le budget 2020, le Conseil administratif a proposé une augmentation ETP de 9,15 personnes. Cela concerne plusieurs services et, après discussion entre les différents groupes politiques, nous sommes parvenus à un accord concernant une dotation de 8,15 postes. Les services municipaux ont tous dû faire face à une augmentation sérieuse de la charge de travail depuis plusieurs années, ceci sans que de nouveaux postes soient créés. Le Parti Socialiste est convaincu que la création des postes proposée par le CA est cruciale pour le bon fonctionnement de la Commune et soutient donc un budget allant dans ce sens.

Si l'on résume l'état des propositions avancées et soutenues par notre parti, une dotation pour deux postes a été proposée, il s'agit :

- du rétablissement de la Fête de la Musique, une animation populaire
- de l'octroi du montant demandé par Intermezzo, une action de réduction des risques liés à l'alcool engagée par les travailleurs TSHM de Carouge.

Une balance d'un montant correspondant a été proposée sous la rubrique « biens et services ».

En reportant au prochain exercice la décision de créer un poste de délégué à la promotion économique, une proposition soutenue depuis plusieurs années par notre parti, la majorité de ce Conseil n'a peut-être pas encore bien compris tout l'intérêt que pourrait, dès maintenant, apporter au tissu économique carougeois un tel poste. Carouge doit pouvoir dynamiser son commerce et sa vie économique si elle entend rester une Commune prospère.

Même réflexion sur un projet porté par notre parti et qui consiste en la création à Carouge d'une épicerie sociale. Nous devons revenir sur ce sujet qui n'a pas encore mûri, sachant qu'une large frange de notre population fait partie des couches défavorisées.

Enfin, et par souci de trouver un accord global avec les divers groupes politiques, notre parti n'a pas souhaité modifier les postes concernant la fermeture nocturne des préaux d'école, ni le montant arrêté cette année à un taux de 0,7 de l'APED qui ne fait pas l'unanimité. C'est dans le suivi des travaux engagés en séances de Commissions que ce types de propositions devraient trouver leur justification.

3.- FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ET EVOLUTION DE LA DETTE

Lors du vote des précédents budgets, nous avons déjà attiré l'attention sur l'augmentation de la dette qui passe de 38 millions en 2016 à 89 millions en 2020, soit une augmentation de l'ordre de 42 %. La répétition de budgets déficitaires n'est pas une solution sur le moyen terme car cela revient en définitive à reporter une insuffisance de financement aux futures générations.

Le plan très détaillé des investissements portant sur l'horizon 2024 ainsi que sur les années suivantes fait état de nombreux travaux d'infrastructures en matière d'aménagement urbain et d'équipements publics (piscines, parkings, écoles notamment). Il faudra assurément au cours de la prochaine législature opérer des ordres de priorité et rester attentif aux possibilités de financement.

4.- PERSPECTIVES

Au cours de la prochaine législature, de nombreux enjeux financiers attendent notre Commune. C'est par dizaines de millions que notre plan d'investissement prévoit le financement de travaux d'infrastructure dans les divers quartiers en cours de développement. Les suites de la Réforme RFFA, les perspectives de refinancement de la Caisse de retraite des employés communaux ou encore l'existence de charges incompressibles - telles que les redevances à des instances comme le SIS, la FASe, l'ACG - ainsi que les mécanismes salariaux constituent autant de points de préoccupation sur lesquels notre marge d'action reste limitée.

En l'état, le parti socialiste votera le projet de budget, tel que présenté, dans le cadre de la délibération no 185-2019 avec les amendements apportés ce jour. Il en va de même pour les délibérations no 186 – 2019 et 187 -2019.

En dernier lieu, nous saisissons cette occasion pour remercier les services communaux et en particulier le Service Financier ainsi que le Conseil administratif pour le travail et les présentations effectués.

Déclaration du MCG

Le MCG est satisfait du budget 2020 qui ne prévoit pas de hausse d'impôts, contrairement aux prévisions alarmistes d'aucuns.

Aujourd'hui, nous constatons que les craintes excessives, qui ont été exprimées ces dernières années, n'étaient pas justifiées comme nous l'avions dit.

Rappelons que la gauche voulait augmenter massivement les impôts communaux des Carougeoises et des Carougeois. Dès lors, nous pouvons nous féliciter d'avoir contribué à cette modération fiscale.

Ce budget 2020 comprend des augmentations de postes qui nous paraissent tout à fait justifiées. En effet, il convient de décongestionner certains services municipaux qui sont lourdement mis à contribution. En revanche, nous nous opposons à la création d'un poste de délégué à l'économie, ce qui relève de l'électoratisme, alors que la commune doit en priorité se donner les moyens d'assumer ses tâches courantes au service des citoyens.

De manière plus générale, le MCG exige que la Commune de Carouge engage des résidents genevois et prioritairement les habitants de notre commune. Face à un taux de chômage trop important à Carouge c'est une nécessité.

A l'heure où il est prévu, au niveau fédéral surtout, d'augmenter massivement les taxes en tous genres, le MCG estime qu'il convient de défendre la modération fiscale couplée au meilleur service rendu aux habitants de notre commune.

Le MCG votera le budget, même si celui-ci est prévu déficitaire.

Il incombe au Conseil Administratif de prendre ses responsabilités, et de dépenser raisonnablement les deniers publics.

Déclaration du PLR

Le PLR a examiné avec attention le budget présenté par le Conseil administratif pour l'année 2020.

Nous avons tout d'abord été surpris des nouvelles dépenses et charges proposées, puisque les charges ont passé de CHF 104.8 à 109.33, soit une augmentation de plus de 4.5 millions. Même en enlevant les gratuités, les écritures internes et les charges incompressibles, les charges augmentent de plus de 4.1 millions.

Les recettes, quant à elles, augmentent, mais pas suffisamment, puisque le résultat de ce budget conduit à un déficit de presque 4.2 millions.

N'ayant que très peu de marge de manœuvre sur les recettes, notre attention s'est naturellement portée sur les charges.

Nous avons entendu les explications selon lesquelles nous devons assumer des charges incompressibles en constante augmentation, telles les charges liées aux SIS, à l'ACG, au GIAP et à la FASE.

Nous avons vu aussi que le Conseil administratif était revenu sur la suppression des bons TPG pour les jeunes carougeois et nous nous en réjouissons. Nous pensons en effet que cette aide directe aux familles est un plus indéniable qu'il était important de redonner.

L'augmentation de la ligne du personnel de CHF 1.8 millions nous a beaucoup interrogés. Sur ce montant, près de CHF 600'000.- sont dus aux mécanismes salariaux,

plus de CHF 500'000.- aux cotisations patronales et CHF 700'000.- pour des nouveaux postes de travail. En tout, ce sont l'équivalent de 8.65 ETP qui sont demandés, plus une pérennisation de poste que nous avons validé en statut non-permanent. Sur une année, le coût de ces postes sera de près de 930'000.-.

Nous nous sommes évidemment demandé si ces postes étaient absolument nécessaires et s'il n'était pas envisageable de reporter certains engagements. Nous avons toutefois entendu et compris que les services transversaux (finances, RH et informatique) nécessitaient d'être renforcés, au vu de l'évolution des besoins, la complexification des tâches et l'augmentation de la population. Nous avons également compris qu'il était nécessaire de doter le service des affaires sociales d'un.e assistant.e vu le besoin croissant et l'augmentation de la population faisant appel à ce service. Les explications quant aux autres postes de renfort des secrétariats, à la voirie, au service des sports ou à l'agenda 21 nous ont finalement convaincus. En revanche, il nous apparaît que le poste de délégué à la promotion économique pourrait être reporté, d'une part parce que les explications n'étaient pas si claires sur le descriptif des tâches, et d'autre part, nous pensons qu'il n'est pas inutile d'attendre la prochaine législature pour voir quel magistrat sera en charge des finances et comment ce poste s'articulera dans une éventuelle nouvelle organisation.

Force est de constater que notre commune se trouve à un moment charnière, où nous avons besoin de ressources pour préparer l'avenir, que ce soit au niveau RH, au vu des futurs nombreux départs à la retraite, ou en termes de planification du développement urbain, dans le PAV ou dans tous les autres quartiers qui vont se développer (Pinchat, la Fontenette, etc.).

Si la « vie chère » ne sera finalement pas accordée aux employés en 2020 au vu de l'évolution du renchérissement, les annuités seront maintenues, comme chaque année. Nous pouvons comprendre qu'il ne faut pas remettre en question les acquis du personnel, mais nous souhaitons et rappelons que nous voulons que la question de la gratuité ou réduction sur les abonnements des parkings pour le personnel communal soit revue. Comment prôner la mobilité douce en offrant des abonnements de parking gratuits ou à prix réduits aux employés communaux ? N'est-ce pas là un paradoxe ? Et comment justifier que les habitants paient le plein tarif alors que le personnel communal paie presque moitié-prix ? Cela doit cesser et nous vous demandons de régler cette question avant la fin de la législature.

Quant aux autres charges, nous avons vu qu'elles provenaient des subventions aux institutions de la petite enfance, de la ludothèque, où nous comprenons qu'il est prévu d'y engager une personne pour soutenir les bénévoles qui n'arrivent plus à la faire fonctionner, ce que nous saluons également.

Pour la ligne biens services et marchandises, nous relevons une augmentation de plus de CHF 800'000.- pour l'acquisition de matériel ou de l'entretien supplémentaire, notamment sur les œuvres d'art.

En ce qui concerne les nouvelles dépenses voulues par ce Conseil, soit le rajout de la fête de la musique et d'Intermezzo, nous ne nous y opposerons pas. Nous pensons toutefois que le concept de la fête de la musique pourrait être revu, voir négocié avec l'ASMV Le Chat Noir qui a vu passer sa subvention de CHF 50'000.- à 100'000.- l'année passée. Pourquoi ne pas leur demander d'organiser cette fête plutôt que de mandater un tiers pour rechercher des groupes ?

Nous espérons qu'en acceptant ces nouvelles dépenses et l'engagement de personnel supplémentaire, la commune sera suffisamment dotée pour faire face à l'avenir. Nous considérons qu'il s'agit d'une année exceptionnelle, au vu des économies réalisées ces dernières années mais nous serons extrêmement attentifs ces prochaines années aux nouveaux besoins **ainsi qu'aux fonctionnements des divers services communaux qui seront dotés prochainement car nous pensons que certains fonctionnements doivent être revus**, compte tenu de notre situation difficile. Rappelons que nous venons d'augmenter le centime et que le plan financier quadriennal prévoit encore des augmentations d'impôts en 2021 et 2022.

Les prochains investissements qui nous seront soumis seront aussi déterminants, tels que l'agrandissement du parking de Sardaigne ou le projet de nouvelle piscine, que nous appelons de nos vœux, mais pas à n'importe quel prix.

Relevons encore que nous attendons le projet de réforme de la Caisse de pensions, qui devrait être traité avant la fin de la législature. Nous avons pris bonne note de la provision de CHF 15 millions et des discussions qui sont actuellement en cours, mais nous soulignons aujourd'hui serons attentifs à la question des efforts partagés entre le personnel et la commune.

Pour conclure, nous souhaitons remercier le service financier pour son travail ainsi que l'administration en général qui œuvre pour la bonne marche de notre commune.

Déclaration de Mme Muriel Besse (IND) :

Le projet de budget 2020 du Conseil administratif présente un déficit abyssal de 6,49 millions de CHF, même avec la hausse du centime additionnel intervenue de 39 centimes à 40 centimes.

Ce budget de fonctionnement non équilibré au sens de la loi sur l'administration des communes suscite les plus grandes inquiétudes auprès de la population.

Les dépenses supplémentaires auraient dû être compensées par des mesures anticipées d'économies que le Conseil administratif n'a malheureusement jamais prises! Dans une situation pareille, il est tout à fait indécent d'annoncer une augmentation de neuf postes, ce qui représente une nouvelle dépense incompressible d'environ 705'920 CHF.

Le projet de budget ne prend pas du tout le chemin d'une saine gestion avec un plan quadriennal qui prévoit neuf postes supplémentaires! En quatre ans, la dette va s'envoler de plus de plus de 80 millions CHF, soit 20 millions CHF par année, soit une prévision pour 2020 de 4'091 CHF par habitant.

Par conséquent, je ne peux que refuser ce budget totalement déraisonnable, cette fuite devant des responsabilités et ce manque de respect envers les générations futures qui, elles, devront bien un jour payer la facture !

Le président donne la parole au Conseil administratif pour ses amendements.

Amendements du Conseil administratif

1. Fiscalité personnes physiques

M. Walder précise qu'il s'agit de l'amendement suivant : les prévisions fiscales pour octobre ont été reçues et il est prévu une forte amélioration sur les personnes morales, et une baisse sur les personnes physiques. Etant donné que nous avons souhaité corriger les estimations sur les personnes morales, nous avons également souhaité les corriger sur les personnes physiques. Cela fait qu'il y a une réduction des recettes sur les personnes physiques de CHF 885'320.—

Le Président demande le vote de l'amendement.

L'amendement est accepté à l'unanimité avec 31 oui, 0 non, 0 abstention.

2. Fiscalité des personnes morale.

M. Walder annonce une amélioration prévue de CHF 3'076'400.—, donc l'amendement permet de réduire largement le déficit du budget 2020.

Le Président demande le vote de l'amendement.

L'amendement est accepté à l'unanimité avec 31 oui, 0 non, 0 abstention.

3. Fiscalité des frais de perception

M. Walder indique que, qui dit plus de recettes fiscales dit aussi plus de frais de perception. Cet amendement corrige donc les frais perception en ajoutant CHF 66'000.— de dépenses soit environ 3% des recettes nettes.

Le Président demande le vote de l'amendement.

L'amendement est accepté à l'unanimité avec 31 oui, 0 non, 0 abstention.

4. Personnel – Vie chère

M. Walder rappelle que le budget a été établi avant de recevoir les chiffres concernant l'augmentation du coût de la vie. Ces chiffres sortent à la fin du mois d'octobre. Donc il a été constaté que la vie ne s'était pas renchérit, donc qu'il n'y aurait pas de paiement lié au coût de la vie. Celui-ci avait été budgété à 0,8% c'est-à-dire 207'656.—, somme à enlever du budget.

Le Président demande le vote de l'amendement.

L'amendement est accepté à l'unanimité avec 31 oui, 0 non, 0 abstention.

5. Participation à l'assurance maladie

M. Walder indique que cet amendement est en lien avec l'augmentation moyenne des primes d'assurance maladie. Un montant de CHF 9'846.— est à ajouter au B.

Le Président demande le vote de l'amendement.

L'amendement est accepté à l'unanimité avec 31 oui, 0 non, 0 abstention.

Présentation des divers amendements des partis

1. Amendement PLR/PS/VERTS

Poste de délégué à la promotion économique (poste 0210.0090.30100.310)

Traitement de base.

Le Président demande le vote de l'amendement.

L'amendement accepté avec 29 oui, 0 non et 2 abstentions.

2. PS/VERT

Bâtiment et service technique – 92 Val d'Arve – électricité (poste 0290.0337.31200.020)

Avec une variation d'un montant de 4000.—

Le Président demande le vote de l'amendement.

L'amendement est accepté à l'unanimité avec 31 oui, 0 non, 0 abstention.

3. PS/VERT

Manifestations culturelles – Fête de la musique (poste 3220.0064.31300.603)

Montant de CHF 45'497.— en positif.

M. Calame réitère la satisfaction et le plaisir de voir le rétablissement de la fête de la musique qui a beaucoup manqué l'an dernier. Il souhaite que l'on s'y retrouve nombreux.

M. Etienne ajoute que le parti socialiste se réjouit également de réintroduire un montant pour la fête de la musique. Cependant, il entend ci et là qu'il faudrait réinventer le concept. Il souhaitait donc préciser que le monde de la musique est une chaîne. Des

jeunes apprennent à jouer des instruments, on les forme pour cela et lorsque l'on devient artiste on a besoin de trouver des scènes pour se faire connaître. Il faut aussi des gens qui ouvrent leur carnet d'adresse, des programmeurs qui mettent en lien un artiste, une scène et un public. Il ne s'agit pas de réinventer le concept mais de faire vivre la musique. La fête de la musique sert justement à cela, à permettre à de jeunes artistes de se faire connaître.

Mme Uldry indique que le groupe PLR à la majorité soutiendra l'amendement, mais qu'il souhaite aussi qu'elle soit un peu revue dans un esprit plus carougeois.

Mme Sonderegger indique que le groupe MCG soutiendra aussi l'amendement car la manifestation promet d'être revue, et que le groupe espère qu'elle sera dans la dynamique d'une fête plus populaire et non pas dédiée à l'organisation pour une seule personne.

M. Baertschi souhaite rappeler que la suppression de cette ligne budgétaire avait été votée par le Conseil municipal, et que cela n'était pas particulièrement le fait de l'un ou l'autre membre du Conseil administratif.

M. Barbuzzi indique que le PDC va soutenir cette proposition mais il tient à rappeler que le PS remet cette ligne alors que sa magistrate l'avait supprimée.

Le Président demande le vote de l'amendement.

L'amendement est accepté à la majorité par 29 oui, 2 non et 0 abstention

4. PS/VERT

Ligne Intermezz'O (poste 5440.0075.31990.996)

Mme Marti comme dit dans notre déclaration, nous nous réjouissons que cette ligne soit remise. C'est un montant modeste mais impact important en termes de santé public. Il faut relever que c'est un événement fait par les pairs, c'est-à-dire les jeunes qui informent les autres jeunes. C'est le meilleur moyen de lutter contre l'alcoolisme. C'est aussi un événement qui permet aux TSHM d'être présents parmi les jeunes et de repérer ceux qui sont en difficulté.

Mme Uldry annonce que le PLR soutient majoritairement cet amendement, car on remarque que les jeunes boivent de plus en plus tôt et de plus en plus. Elle relève l'importance de cette association qui vient en aide aux jeunes carougeois.

Mme Sonderegger le MCG suivra même s'il n'est pas convaincu, mais il est sensible au côté préventif.

Le Président demande le vote de l'amendement.

L'amendement est accepté à la majorité par 30 oui et 1 abstention.

Le Président fait voter la DA 185-2019 amendée

Mise aux voix de la délibération : la délibération est acceptée à la majorité par 29 oui 1 non et 1 abstention.

5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 186-2019 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À LA FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2020.

Le Président rappelle que ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 29 octobre 2019 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie les 5 et 12 novembre 2019 et le rapport a été établi par Mme Uldry

Est-ce que Mme Uldry a quelque chose à ajouter à son rapport ?

Mme Uldry répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération avec 12 oui, 0 non et 0 abstention

Le Président ouvre la discussion –

Il n'y a pas de demande de parole.

Mise aux voix de la délibération : La délibération 186-2019 est acceptée à l'unanimité par 31 oui, 0 non et 0 abstention.

6. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 187-2019 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE DU CREDIT DESTINE AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE DE CHF 1'225'700.— AU FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES GENEVOISES.

Le Président rappelle que ce projet a été pris en considération lors de la séance du conseil municipal du 29 octobre 2019 et renvoyée en commission des finances.

Celle-ci s'est réunie les 5 et 12 novembre 2019 et le rapport a été établi par Mme Uldry

Est-ce que Mme Uldry a quelque chose a ajouter a son rapport ?

Mme Uldry répond par la négative.

La commission a préavise favorablement la délibération avec 12 oui, 0 non et 0 abstention

Le Président ouvre la discussion –

Il n'y a pas de demande de parole.

Mise aux voix de la délibération : La délibération 187-2019 est acceptée à l'unanimité par 31 oui, 0 non et 0 abstention.

7. **DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 188-2019 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'ACQUISITION DE MATERIEL ET EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'ENTRETIEN.**

Le Président rappelle que ce projet a été pris en considération lors de la séance du conseil municipal du 29 octobre 2019 et renvoyée en commission des finances.

Celle-ci s'est réunie les 5 et 12 novembre 2019 et le rapport a été établi par Mme Uldry

Est-ce que Mme Uldry a quelque chose à ajouter à son rapport ?
Mme Uldry répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération avec 12 oui, 0 non et 0 abstention

Le Président ouvre la discussion –
Il n'y a pas de demande de parole.

Mise aux voix de la délibération : La délibération 188-2019 est acceptée à l'unanimité par 31 oui, 0 non et 0 abstention.

8. **DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 193-2019 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 20'000.— EN FAVEUR DE LA CROIX-ROUGE SUISSE POUR SON AIDE D'URGENCE A LA POPULATION SYRIENNE**

Le Président donne la parole à Mme Hiltpold.

Mme Hiltpold rappelle lors de situations d'urgence, des propositions d'aide sont offertes que population et qu'en l'occurrence il s'agit de la population syrienne qui subit à nouveau une vague de violence. Mme Hiltpold indique que le CA a reçu un appel de la Croix-Rouge auquel il souhaite répondre. Raison pour laquelle il est proposé d'ouvrir ce crédit humanitaire en faveur de la Croix-Rouge.

Le Président met aux votes la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate

Le Président demande s'il y a une autre proposition. Ce n'est pas le cas, et sans demande de parole, il demande le vote de l'objet.

La délibération administrative 193-2019 est acceptée à l'unanimité par 31 oui, 0 non et 0 abstention.

9. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 194-2019 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À LA CONSTITUTION DE SERVITUDES D'USAGE D'UN LOCAL, DE POSE, DE MAINTIEN ET D'ENTRETIEN DE CANALISATIONS SOUTERRAINES A TITRE GRATUIT AU PROFIT DES SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE POUR L'EXPLOITATION DE DEUX POSTES DE TRANSFORMATION ÉLECTRIQUE, SIS PARCELLE N° DP3012, RUE JOSEPH-GIRARD 13 À CAROUGE

Mme Lammar précise qu'il s'agit d'une délibération technique qui a pour objet la constitution de servitudes en faveur des SIG. Dans le cadre des travaux pour le théâtre il est apparu que deux nouveaux locaux étaient nécessaires pour héberger des postes de transformation électrique des SIG. Les locaux ont été réalisés en sous-sol, côté rue Joseph-Girard. Une indemnité forfaitaire a été prévue par les SIG afin de payer ces locaux ainsi que les servitudes de canalisation.

Les SIG doivent poser leur matériel d'exploitation et leurs canalisations haute tension entrantes et sortantes et ensuite assurer l'entretien et pour cela il leur faut des servitudes d'usage.

Le Président met au vote la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate

Sans demande de parole et sans autre proposition, le Président met aux voix la délibération.

La délibération administrative 194-2019 est acceptée à l'unanimité par 31 oui, 0 non et 0 abstention.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

10. MOTIONS

(Article 32 du règlement)

10.1. MOTION 033-2019 P : POUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES : OUI AUX PRODUITS BIOS ET LOCAUX, NON AU GASPILLAGE

Le Président demande à la secrétaire, Mme Morisod, d'en donner lecture

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Vu les efforts faits par le CA pour assurer un repas de qualité aux petit-e-s carougeois-es notamment avec l'instauration du label fourchette verte junior ;

Vu la nécessité de promouvoir une consommation de produits de proximité et d'origine biologique

Vu les préoccupations du CM sur la question du gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires

Vu les initiatives de certaines communes genevoises pour lutter contre le gaspillage alimentaire

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A revoir le cahier des charges de l'entreprise Novae prestataire des repas des cantines scolaires pour augmenter le pourcentage des aliments biologiques et produits localement (label GRTA)

A tout mettre en œuvre pour lutter contre le gaspillage alimentaire en développant, avec l'entreprise Novae, un plan d'action limitant les déchets de nourriture, le cas échéant en s'inspirant des initiatives prises par d'autres communes genevoises ou initiatives similaires.

Parti Socialiste

M. Mutzenberg voulait donner des éléments d'introduction et de contexte. Il souhaitait également rendre hommage à M. Antonioli qui avait attiré attention du CM en 2017 sur la problématique du gaspillage. M. Mutzenberg précise que le point de départ de cette motion était cette question soulevée par M. Antonioli. C'est une motion que le PS n'a pas voulue politique et si elle n'est signée que par le groupe PS, elle intéresse toutefois

tous les partis autour de la table. Dans les réponses apportées par le CA à M. Antonioli, il restait des éléments de progrès à réaliser, notamment concernant la production de nourriture GRTA. Trop souvent, la nourriture vient de régions lointaines, comme les fameuses crevettes d'Argentine servies aux petits carougeois. On déplore également trop peu de produits et surtout trop de gaspillage. On avait de 24kg de déchet par jour à la Tambourine, c'est quelque chose à quoi il faut réfléchir.

Mme Marti annonce que les Verts prendront la motion en considération et qu'ils se réjouissent de savoir ce qui est servi et comment cela est servi aux enfants, en abordant la question du gaspillage alimentaire, qu'elle-même avait déjà soulevée.

M. Antonioli s'estime très content de ce qu'ont dit Mme Marti et M. Mützenberg, particulièrement au sujet du gaspillage, qui est certes préoccupant, mais qui l'est encore plus lorsqu'on le voit tous les jours, c'est difficile à imaginer. Le vrai gaspillage étant que l'on n'a pas de moyen de retraiter ces déchets.

Le Président demande la prise en considération du projet.
La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des Affaires sociales.

Le Président ouvre le tour de préconsultation.

M. Isabella rappelle qu'il existe programme qui s'appelle Too Good To Go, qui permet aux commerçants de proposer des articles invendus en fin de journée à des prix extrêmement bas. Il y a beaucoup de commerçants carougeois qui y participent et également le restaurant scolaire de Dardagny. M. Isabella propose d'auditionner des responsables de ce programme ainsi que les responsables de la cantine de Dardagny.

Mme Uldry demande s'il est possible de voir si parmi les élèves, des familles dans la précarité pouvaient recevoir des repas non servis aux cuisines scolaires. Mme Uldry ajoute en aparté qu'elle avait discuté avec les protagonistes de la motion, qui voulaient faire une motion en commun et elle trouve regrettable que le parti leur ait fait « un bébé dans le dos » sans tenir compte des questions et remarques de son groupe.

Mme Marti demande d'auditionner le prestataire de service NOVAE. Elle rappelle l'action « Zéro gaspi » mis en place à l'école le Sapay de Plan-les-Ouates et demande de faire venir quelqu'un en lien avec ce projet et surtout de voir comment ils ont fait pour convaincre les enfants de ne pas se servir trop pour ne pas gaspiller.

M. Calame aimerait préciser que le label GRTA couvre le bio et le non-bio. Concernant ce dernier, il y a la question du coût. M. Calame souhaite avoir une évaluation chiffrée du coût des marchandises surnuméraires et de comparer la consommation et les prix des produits BIO et GRTA.

Mme Decnaeck demande d'analyser causes, qu'est-ce qui fait que les enfants ne mangent pas. Elle demande s'il est utile de faire venir nutritionniste. Elle demande aussi de voir ce qui est proposé comme produits, car à Genève aussi il y a des pesticides.

M. Barro demande si parallèlement aux cantines scolaires, il pouvait y avoir la même réflexion sur les goûters, car on voit de tout et n'importe quoi, et que l'on se pose la question du sucre, etc., pour que la santé des enfants soit la priorité.

Mme Cambier fait remarquer que Too Good To Go est un bon moyen pour les petits commerces de lutter contre le gaspillage, mais elle n'est pas sûre que familles pauvres

ont une carte de crédit pour avoir accès à cette application, qui réserve son son paquet surprise.

11. POSTULATS

(Article 35 du règlement)

Il n'y en a pas

12. RESOLUTION

(Article 29 du règlement)

Il n'y en a pas

13. PETITIONS

(Article 48 du règlement)

Il n'y en a pas

(Article 40 à 42 du règlement)

A. REPONSES AUX QUESTIONS EN SUSPENS PAR LE CONSEIL ADMINISTRATIF

Question écrite QE 063-2019 de : Pierre Baertschi

Nouvelles poubelles et caninettes

L'introduction de nouvelles poubelles devient progressivement visible à Carouge. Le Conseil administratif peut-il m'indiquer, suite au document remis par mes soins lors d'une précédente séance montrant la possibilité d'adjoindre à ces poubelles des caninettes comme c'est le cas à Hermance, quels sont les emplacements où la pose de ces caninettes est envisagée ?

Cher Monsieur,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 29 octobre 2019 rappelée ci-dessus, nous sommes en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants :

Comme cela vous a été présenté, le modèle de poubelle retenu a été développé conjointement par la Ville de Genève et la Ville de Carouge. Il répond à de nombreux besoins, notamment en matière d'ergonomie au travail pour le personnel en charge des vidanges, il intègre un cendrier pour lutter contre le littering, il dispose d'un volume important et s'intègre parfaitement d'un notre milieu urbain contraint grâce à ses 33 centimètres de profondeur.

Il est malheureusement impossible de lui adjoindre une caninette sur le côté puisque la fixation de cette dernière poserait à terme des problèmes de corrosion et impacterait sa durabilité. En outre, l'installation d'une caninette sur la face avant aurait eu des conséquences non-négligeables sur le volume utile et de facto sur la fréquence de vidange.

Les caninettes actuelles demeureront dans la mesure du possible installées sur les potelets existants ou sur du mobilier urbain qui s'y prête. Un relevé des emplacements est actuellement en cours. Par ailleurs, nous envisageons de distribuer aux propriétaires de chiens des sacs à crottes à l'occasion de la vente annuelle de la médaille pour chien.

En espérant avoir ainsi répondu à votre question, nous vous prions d'agréer, cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Nicolas WALDER
Conseiller administratif

B. NOUVELLES QUESTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Question écrite de Mme Marti : Limitation des perturbateurs endocriniens dans les espaces de vie infantine.

Les enfants sont particulièrement sensibles aux perturbateurs endocriniens car leurs organes sont en formation, et par conséquent leur système hormonal est sollicité.

Sans pouvoir supprimer totalement les objets de leur quotidien, qui contiennent des perturbateurs endocriniens, il y a moyen de limiter leur présence.

Ainsi la Ville de Lausanne a réalisé un Guide pratique, en oct. 2019, à l'attention des collaboratrices.eurs des espaces de vie infantine et des parents, qui a pour titre Perturbateurs endocriniens De la sensibilisation à l'action, et qui est en accès libre sur le site de la ville de Lausanne, au service du développement durable.

Celui-ci se décline en termes de faisabilité soit : quels perturbateurs, où, quelle charge de travail, quel impact financier, quels changements d'habitudes.

Il donne des conseils pouvant être facilement mis en pratique pour modifier au quotidien, et petit à petit, l'environnement, et le rendre plus sain.

Mes questions :

Y-a-t-il eu une réflexion autour de cette problématique à Carouge, que ce soit dans certaines crèches et/ou de la coordinatrice de la petite enfance ?

Si oui qu'a-t-on décidé, mis en place ?

La coordinatrice de la petite enfance, les directrices des EVE et le service de l'Agenda 21 ont-elles connaissance de ce guide, qui est en accès libre, permettant donc de profiter des réflexions, présentations, pratiques pour une mise en œuvre ?

Si la réponse est non aux questions précédentes, notre commune pourrait-elle réfléchir et procéder à une mise en œuvre de ce guide dans les EVE, afin de limiter l'exposition des enfants aux perturbateurs endocriniens ?

Question écrite de Mme Besse :

Les citoyennes et citoyens m'ont interpellée, au passage de l'Intendant les pavés sont déchaussés, ce qui peut causer de graves accidents.
En comptant sur votre bienveillance pour la sécurité d'autrui.

Questions orales:

Mme Marti : empreinte écologique et ordinateurs portables.

Lors du dernier CM, à l'heure des communications du Conseil administratif, celui-ci nous avait avisés de sa volonté de réduire son empreinte écologique. Il demandait à l'administration de ne plus imprimer, d'imprimer recto-verso, et de passer par une transmission par mail. Mme Marti demande si chacun est conscient que l'utilisation d'un ordinateur n'est pas climatiquement neutre, et que cela suppose énormément d'énergie et d'empreinte carbone. Elle demande si l'on peut envisager une sensibilisation écologique dans l'utilisation de l'ordinateur et des tablettes.

Mme Lammar répond que la prise de conscience est déjà effective. Elle précise que la communication qui avait été faite concernait le logiciel WEDO, qui est un outil de travail collaboratif, et ne traitait pas forcément que d'envoi d'email.

Mme Molinari : PLQ Etoile.

Mme Molinari rappelle qu'en juin dernier avait été voté le PLQ Etoile, et auquel quelques amendement avaient été apportés. Etaient demandé une mise en valeur de la maison Baron, une attention particulière portée au matériel au moment de la déconstruction. Il y avait aussi la question de l'existence de la pleine terre et des fameux arbres majeurs, la question de la limitation de l'éclairage nocturne, et enfin de la mobilité douce.

Le PLQ Etoile a été approuvé récemment par le Conseil Etat. Mme Molinari demande si l'on sait déjà dans quelles mesures ces recommandations spécifiques additionnelles ont pu ou non être prises en compte par le CE dans sa version finale.

M. Walder lui répond qu'il lui donnera les informations le mois prochain, en décembre.

Mme Molinari : typologie des amendes

Mme Molinari demande quelle est la typologie des amendes sur le territoire communal par les agents communaux. Elle demande s'il est possible d'avoir un compte rendu pour connaître la typologie des amendes perçues au niveau communal, notamment selon les différentes zones. Zone 20, 30, 50 km/h en ce qui concerne la vitesse, et également la répartition selon les types de véhicules et les types d'effraction. Elle demande un compte rendu ou une commission.

Mme Hiltpold rappelle dans le compte rendu administratif, et dans les commissions pré-budget il y a déjà une grande partie des éléments demandé. Cependant Mme Hiltpold ne croit pas qu'il soit possible de faire des évaluations par quartier, des transports et des types d'infractions. Il faudrait déjà voir le nombre d'amendes posées par les agents, mais on verra quelle réponse il sera possible d'apporter.

M. Baertschi : arbre de Noël écologique et original à l'entrée de Carouge

M. Baertschi souhaite souligner que l'arbre Swisspine qui sert de lieu de petite restauration, a l'air de bien marcher mais il semblerait qu'il y ait eu peu d'information dans la population sur la durée de cette installation.

Mme Lammar répond que le calendrier et le programme des animations et installations se trouve sur internet. Elle rappelle Swisspine est privé mais qu'il s'inscrit dans le concept global des décorations de Noël, et qu'il durera jusqu'au 7 février.

Le Président indique que l'heure du « repas du Président » à la salle du Rondeau le mardi 26 novembre passe à de 20h00 à 19h00, vu qu'aucune commission n'a lieu ce jour-là.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h30